

Relations et appui aux communes de l'agglomération : service commun de prévention des expulsions locatives

Madame, Monsieur,

La Ville de Dunkerque s'est engagée depuis plusieurs années, par l'intermédiaire de sa direction Habitat et Logement, dans une politique de prévention des expulsions et ceci dans le cadre d'un large partenariat construit avec l'ensemble des acteurs du territoire. Par ailleurs, depuis quelques mois, la CUD est engagée dans une expérimentation nationale « logement d'abord » visant à prévenir les expulsions sur le territoire de l'agglomération.

Fort de ces expériences, et face aux évolutions sociétales, réglementaires mais aussi à la pression de plus en plus forte sur le logement, les communes ont souhaité rassembler les compétences et leur capacité d'intervention dans un service commun pour éviter les expulsions qui constituent une véritable déchéance sociale pour les familles. Effectif à compter du 1er avril 2024, les objectifs du service sont :

- o Repérer le plus tôt possible les situations d'impayés de loyer et éviter les procédures judiciaires d'expulsions locatives.
- o Éviter la rupture par l'expulsion de son logement.
- o Offrir un accompagnement adapté à tout locataire en difficulté de paiement par un travailleur social.
- o Garantir et sécuriser l'intervention des communes et des Maires dans leurs obligations en coordonnant l'intervention de l'ensemble des partenaires, en mettant en oeuvre et en assurant le suivi des procédures adaptées à chaque cas.

Les adhérents de ce service commun :

- o Armbouts-Cappel
- o Bourbourg
- o Bray-Dunes
- o Cappelle-la-Grande
- o Craywick
- o Dunkerque

VILLE DE DUNKERQUE NOTIFICATION PRESSE

- o Ghyvelde-les-Moères
- o Loon-Plage
- o Saint-Georges-sur-l'Aa
- o Tétéghem-Coudekerque-Village
- o Zuydcoote

En vous souhaitant bonne réception.

Ville de Dunkerque